

SEANCE DU 12 avril 2021

Présents : MM. COLLIGNON, GUITTET, KIFFER, KONTZ (à partir du point 5), RINGOT, ROMANETTO, TOUSCH, MMES BACHMANN, FRITZ, NIEMI-DAURES, MOREL, ZANONI, ZIROVNIK,

Absents excusés : MME HESSE
M. KONTZ (jusqu'au point 5)

Absente non excusée: MME CAUNES

Procuration : MME HESSE à MME ZIROVNIK

L'an deux mille vingt et un, le douze du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mondorff, régulièrement convoqués en séance ordinaire, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Rachel ZIROVNIK, Maire.

Monsieur Pierre-Jean GUITTET est désigné comme secrétaire.

Ouverture de la séance à 20H41.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 08 mars 2021
- 2) Compte de gestion 2020
- 3) Compte administratif 2020
- 4) Affectation du résultat 2020
- 5) Vote des taxes
- 6) Subventions
- 7) Budget Primitif 2021
- 8) Convention pour une prestation d'assistance technique et de conseil

1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08/03/2021

Après exposé de Madame le Maire, le compte-rendu du conseil municipal du 08 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2°) Compte de gestion 2020

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GUITTET, conseiller municipal délégué aux finances, qui rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3°) Compte administratif

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Madame le Maire a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Sur proposition de Monsieur Pierre-Jean GUITTET, conseiller municipal délégué aux finances, et hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal vote et arrête, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs du compte administratif 2020 comme suit :

Section d'investissement

	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
Recettes	375 856,71 €	120 888,58 €	0 €
Dépenses	375 856,71 €	148 240,11 €	0 €

Section de fonctionnement

Recettes	672 433,64 €	463 428,53 €
Dépenses	672 433,64 €	350 339,89 €
Déficit d'investissement		27 351,53 €
Excédent de fonctionnement		113 088,64 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

+ 85 737,11 €

4°) Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	25 256,71 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	252 981.64 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	27 351,53 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	113 088,64 €

<u>Restes à réaliser</u> : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0 €
En recettes pour un montant de :	0 €

<u>Besoin net de la section d'investissement</u> :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 52 608,24€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la répartition suivante :

<u>Compte 1068</u> :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	52 608,24 €
<u>Ligne 002</u> :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	313 462,04 €

5°) Vote des taxes

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Pierre-Jean GUITTET, conseiller municipal délégué aux finances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Monsieur GUITTET rappelle à l'assemblée que le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

En effet l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 14,26 % et le taux communal à 25,11 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 39,37%.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-MAINTIENT le taux d'imposition à 77,93 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- **FIXE** le taux pour la taxe foncière sur les propriétés bâties à 39,37 % (25,11 % + 14.26%)

A titre d'information, Monsieur Pierre-Jean GUITTET, conseiller municipal délégué aux finances, rappelle que l'Assemblée n'a plus à se prononcer désormais sur le taux de la Taxe d'Habitation qui était de 18,82%

6°) Subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-7,

Vu l'arrêté relatif à l'instruction budgétaire des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations ayant déposé une demande,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ACCORDE les subventions suivantes :

➤ Association les Catt'mômes : 70 000 €

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

7°) Budget Primitif 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur GUITTET, Conseiller municipal délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOpte le Budget Primitif 2021 par chapitre, annexé à la présente délibération, comme suit :

Dépenses de Fonctionnement			
Chapitre		Libellé	Montant
011		Charges à caractère général	147 680,00
012		Charges de personnel	184 120,00
014		Atténuations de produits	23 316,00
65		Autres charges gestion courante	147 510,00
Dépenses de Gestion courante			502 626,00
66		Charges financières	622,71
67		Charges exceptionnelles	500,00
68		Dotations aux provisions	
022		Dépenses imprévues	36 545,28
Dépenses réelles de Fct			540 293,99
023		Virement à la section d'investissement	290 403,69
042		Opérations d'ordre entre section	304,00
043		Opération d'ordre intérieur de section	
Dépenses d'ordre de Fct			290 707,69
Déficit 002		Déficit 002	0,00
Total de dépenses de fonctionnement			831 001,68

Recettes de Fonctionnement			
Chapitre		Libellé	
013		Atténuations de charges	11 500,00
70		Produits des services	72 900,00
73		Impôts et taxes	377 950,00
74		Dotations et participations	45 545,00
75		Autres produits de gestion courante	9 644,64
Recettes de Gestion courante			517 539,64
76		Produits financiers	
77		Produits exceptionnels	
78		Reprise sur amort et provisions	
Recettes réelles de Fonctionnement			517 539,64
042		Opérations d'ordre entre section	
043		Opération d'ordre intérieur de section	
Recettes d'ordre de Fonctionnement			0,00
Excédent 002		Excédent 002	313 462,04
Total de recettes de fonctionnement			831 001,68

Dépenses d'Investissement			
Chapitre		Libellé	
010		Stocks	
20		Immobilisations incorporelles hors 204	17 800,00
204		Subventions d'équipement versées	
21		Immobilisations corporelles	332 300,00
22		Immos reçues en affectation	
23		Immos en cours	
Restes à Réaliser DEP		Restes à Réaliser DEP	0,00
Depenses d'équipement			350 100,00
10		Dotations Fonds divers réserves	
13		Subventions d'équipement	
16		Remboursement d'emprunts	3 207,69
18		Compte de liaison	
26		Participations et créances rattachées	
27		Autres immos financières	
020		Dépenses imprévues	26 000,00
Dépenses financières			29 207,69
45		Opérations pour le compte de tiers	
Dépenses réelles d'Investissement			379 307,69
040		Opérations d'ordre entre section	
041		Opération d'ordre intérieur de section	
Dépenses d'ordre d'Investissement			0,00
Déficit 001		Déficit 001	52 608,24
Total de dépenses d'Investissement			431 915,93

Recettes d'Investissement			
Chapitre		Libellé	
010		Stocks	
13		Subventions d'investissement hors 138	62 400,00
16		Emprunts et dettes assimilées hors 165	
20		Immobilisations incorporelles hors 204	
204		Subventions d'équipement versées	
21		Immobilisations corporelles	
22		Immos reçues en affectation	
23		Immobilisations en cours	
Restes à Réaliser REC		Restes à Réaliser REC	0,00
Recettes d'équipement			62 400,00
10		Dotations Fonds divers réserves	26 200,00
1068		Excédents de fonctionnement	52 608,24
165		Dépôts et cautionnements reçus	
18		Compte de liaison	
26		Participations et créances rattachées	
27		Autres immos financières	
024		Produits des cessions	
Recettes financières			78 808,24
45		Opérations pour le compte de tiers	
Recettes réelles d'Investissement			141 208,24
021		Virement de la section de fonctionnement	290 403,69
040		Opérations d'ordre entre section	304,00
041		Opération d'ordre intérieur de section	
Recettes d'ordre d'Investissement			290 707,69
Excédent 001		Excédent 001	0,00
Total de recettes d'Investissement			431 915,93

8) Convention pour une prestation d'assistance technique et de conseil

Madame le Maire propose que dans le cadre du Projet de réaménagement de la cour d'école du Groupe scolaire Guersing, la commune soit assistée par Moselle Agence Technique (MATEC) et le CAUE de la Moselle.

L'assistance portera sur les volets urbanistiques, architecturaux, techniques et financiers du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représenté,

Autorise Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout document y afférent.

La séance est levée à 21H47

Membre en exercice	Signature présents
M ^{me} BACHMANN Sandrine	
M ^{me} CAUNES Karine	
M. COLLIGNON Serge	
M ^{me} FRITZ Marina	
M. GUITTET Pierre-Jean	
M ^{me} HESSE Nathalie	
M. KIFFER Xavier	
M. KONTZ Jean-Pierre	
M ^{me} MOREL Sonja	
M ^{me} NIEMI-DAURES	
M. RINGOT Ludovic	
M. ROMANETTO Claude	
M. TOUSCH Philippe	
M ^{me} ZANONI Claire	
M ^{me} ZIROVNIK Rachel	